



**SIEPEA
DU PAYS
DE GLANE**

Mai 2024



PLAN MERCREDI 2024-2027 PEDT pour la période 2024-2027

SOMMAIRE

PRÉAMBULE [page 3](#)

TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS [page 4](#)

- Données générales
- Les écoles du territoire

PILOTAGE ET COORDINATION [page 7](#)

OBJECTIFS ET MOYENS [page 8](#)

- Partenaires signataires
- Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités
- Autres ressources mobilisables
- Les locaux équipements
- Objectifs du Plan Mercredi
- Modalités de suivi et d'évaluation du projet

ORGANISATION [page 10](#)

- Les mercredis
- L'ALSH périscolaire
- Les activités

SIGNATURE ET LABELLISATION « PLAN MERCREDI » [page 15](#)

PRÉAMBULE

EPCI porteur du projet :

SIEPEA du Pays de Glane – 7 rue Jean Giraudoux – 87510 Saint-Gence

Collectivités territoriales signataires :

Communes de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac

Responsable du projet :

Noémie NOUHANT, Directrice du Pôle Enfance, 05 55 78 72 23 - alsh@siepea.fr

Le SIEPEA, établissement public de coopération intercommunale dont la vocation est aujourd'hui la politique petite enfance, enfance et jeunesse, a été créé en 2004 par les communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac.

En effet, conscientes de leur développement démographique, de la présence de nombreux jeunes parents actifs, les communes ont défini comme priorité la nécessité de proposer des services d'accueil pour les mineurs du territoire.

Le SIEPEA constitue ainsi l'outil de gestion de cette politique.

Le syndicat a pour mission, dans l'article 2 de ses statuts : « *d'assurer le développement d'une politique au service de l'enfance, la petite enfance et l'adolescence sur les trois communes ; d'animer, coordonner et gérer les structures liées à cette tranche d'âge (Relais Assistants Maternels, Accueil de loisirs sans hébergement, multi-accueil) ainsi que les activités péri et extrascolaires existantes ou à créer sur le territoire.* »

Poursuivant la démarche intercommunale précédemment initiée, notamment en ce qui concerne les structures et les temps extrascolaires, les trois communes ont décidé de confier en 2013 la mise en place et la gestion de la réforme des rythmes éducatifs et des temps d'activités périscolaires au SIEPEA.

Les communes ont mis en œuvre cette réforme à la rentrée de septembre 2014. Depuis, les différents acteurs éducatifs (enseignants, représentants des parents d'élèves, mairies, associations, SIEPEA) et les partenaires institutionnels (DSDEN, SDJES, CAF), par le biais de comités de pilotage, ont ainsi été régulièrement réunis, questionnés et sollicités afin d'évaluer et réajuster l'organisation chaque année.

Début 2022, la commune de Nieul a intégré le SIEPEA.

Partagés par l'ensemble de la communauté éducative locale et ses partenaires, les objectifs généraux du PEDT sont d'initier les enfants à leur devoir de futurs citoyens et de développer le vivre ensemble, de favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants et, de manière générale, la réussite éducative de tous.

C'est dans cette idée de proposer des prestations de qualité au service de la réussite des enfants du territoire, qu'aujourd'hui le SIEPEA souhaite renouveler la labellisation « Plan Mercredi ».

TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉS

Données générales

Le SIEPEA, dont le périmètre d'action s'étend sur les communes de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac, représente un territoire de 7 391 habitants (chiffre INSEE, décembre 2023).

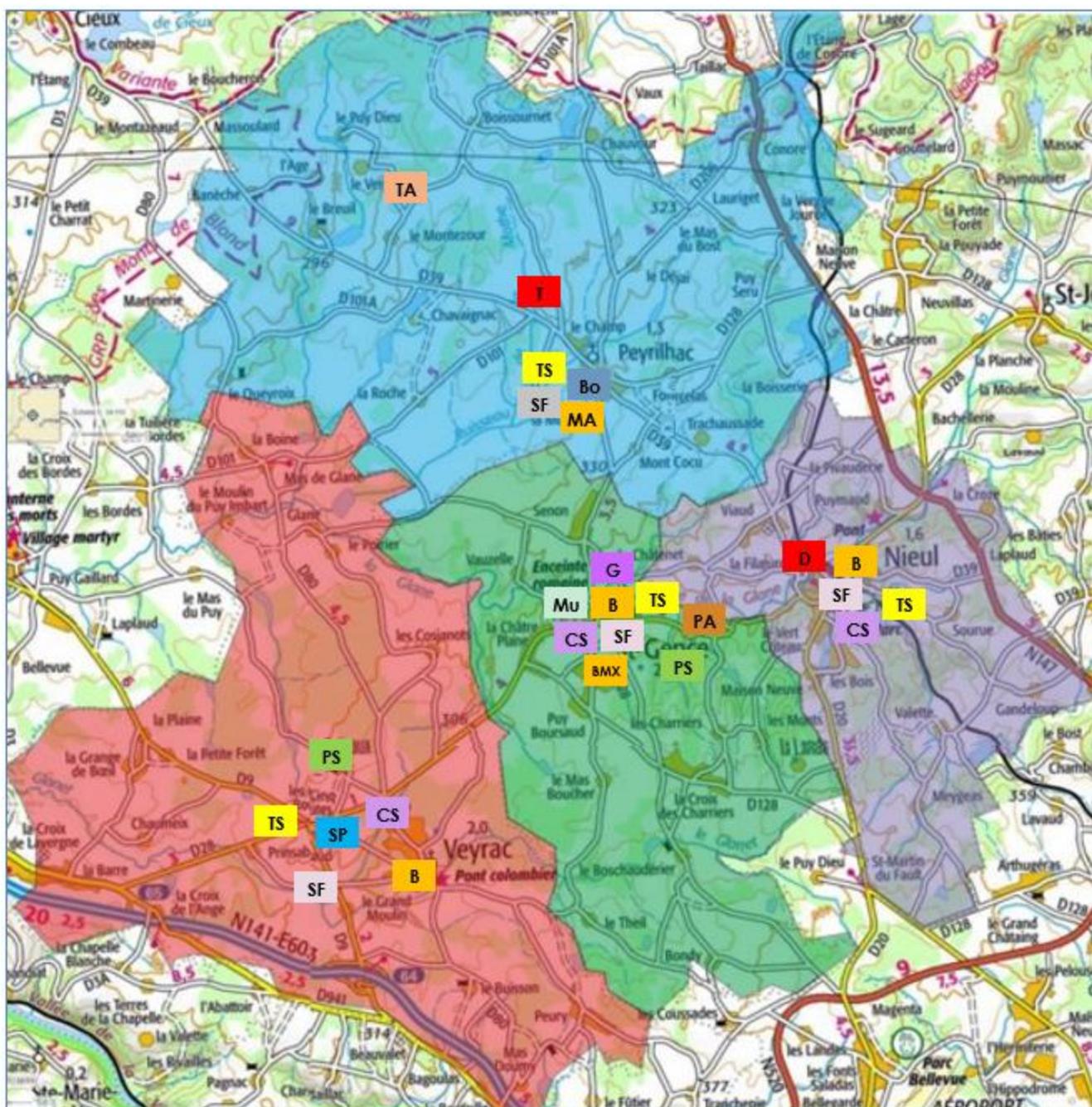
Le territoire est géographiquement étendu (111 km²), situé sur la seconde couronne de l'agglomération de Limoges, à mi-distance entre les deux plus grandes communes du département, que sont Limoges et Saint-Junien.

Le développement démographique observé lors de ces quinze dernières années a incité les communes à développer des services d'accueils collectifs de mineurs afin de répondre aux besoins des nombreux jeunes couples s'installant sur le territoire.

On peut noter, comme cela est présenté sur la carte ci-après, que le territoire des quatre communes est largement maillé d'équipement sportifs, culturels, etc. Ces équipements, de par leur diversité et leur répartition géographique, constituent une ressource importante pour les structures du SIEPEA.

La création du SIEPEA en 2004 par les communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac, a permis l'ouverture et la gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, d'une section Adolescents rattachée à l'ALSH (supprimée en 2015 pour raison financière), d'un Relais Assistants Maternels (aujourd'hui Relais Petite Enfance) ainsi que le développement d'activités périscolaires au sein des écoles. Le multi-accueil (aujourd'hui crèche), initialement géré par une association parentale, a été repris par le SIEPEA en régie directe en 2015.

L'année 2024 est marquée par l'engagement dans un nouveau PEDT pour 3 années et par l'ouverture du pôle enfance intercommunal sur la commune de Saint-Gence. L'accueil des enfants de la commune de Nieul sera donc effectif à compter de septembre 2024.



- | | | | |
|------------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| TS terrain de sports | CS city stade | T tennis | G gymnase |
| PA piste d'athlétisme | BMX piste de BMX | TA tir à l'arc | MA salle multi-activités |
| SF salle des fêtes | D dojo | B bibliothèque | Mu musée |
| PS parcours santé | Bo boulodrome | | |

Les écoles du territoire

Le territoire possède 6 écoles publiques (effectifs indiqués septembre 2023) :

École maternelle, 28 rue du 8 mai 1945, 87510 Nieul

- Effectifs : 42 élèves
- 2 classes de la petite à la grande section

École élémentaire Irène Joliot Curie, Place Émile Foussat, 87510 Nieul

- Effectifs : 85 élèves
- 4 classes du CP au CM2 (une fermeture de classe est prévue en septembre 2024)

École primaire Henri et Marie Villeger, Le Bourg, 87510 Peyrilhac

- Effectifs : 110 élèves
- 5 classes de la petite section de maternelle au CM2

École maternelle Les enfants des Lémovices : 10 allée des Ribières, 87510 Saint-Gence

- Effectifs : 77 élèves
- 3 classes (1 ouverture de classe prévue à la rentrée de septembre 2023)

École élémentaire Les enfants des Lémovices : 10 allée des Ribières, 87510 Saint-Gence

- Effectifs : 155 élèves
- 7 classes (1 fermeture de classe à la rentrée de septembre 2023)

- École primaire du Pont Colombier, 1 place de la Mairie, 87520 Veyrac

- Effectif : 200 élèves
- 9 classes de la petite section de maternelle au CM2

Les écoles ne sont pas situées en zone prioritaire.

Le territoire ne possède pas d'école privée sous contrat.

PILOTAGE ET COORDINATION

Le Plan Mercredi est élaboré et mis en œuvre dans le cadre du projet éducatif territorial.

Il nécessite l'existence d'un comité de pilotage, instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co-construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le SIEPEA a mis en place un comité de pilotage réunissant les différents acteurs du PEDT.

Ce comité de pilotage réunit :

- les 4 membres du bureau du SIEPEA
- les 4 Maires des quatre communes de Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac
- la conseillère d'éducation populaire et de la jeunesse du SDJES
- la chargée de mission Formation Continue / Organisation du temps scolaire de la DSDEN
- la conseillère technique de la CAF
- les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
- les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale
- les directrices des écoles du territoire
- 2 représentants de parents d'élèves par école
- le médecin de la Protection Maternelle et Infantile
- le Directeur Général des Services du SIEPEA
- les responsables des structures gérées par le SIEPEA
- les représentants des associations partenaires
- les intervenants extérieurs

La coordination du PEDT et du Plan Mercredi est assurée par Mme Noémie NOUHANT, Directrice du Pôle Enfance du SIEPEA

Coordonnées : 05 55 78 72 23 - alsh@siepea.fr

OBJECTIFS ET MOYENS

Partenaires signataires

- Le/La Directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne
- La Préfecture de la Haute-Vienne

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités

- Une directrice du pôle enfance du SIEPEA, animateur territorial
- Une directrice adjointe pôle enfance du SIEPEA, qualifiée DEME et BAFD, adjointe d'animation
- Une équipe d'animation diplômée (BAFA ou équivalent) : 8 agents
- Du personnel municipal qualifié dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance : 10 ATSEM + 2 CAP Petite Enfance, 1 BAFD et 1 BAFA

Autres ressources mobilisables

- Des bénévoles qualifiés d'associations du territoire pouvant intervenir durant les temps péri et extrascolaires
- Des intervenants professionnels spécialisés pouvant intervenir durant les temps péri et extrascolaires
- Des agents communaux spécialisés pouvant intervenir ponctuellement lors de projets ou d'activités spécifiques (jardinage, cuisine, lecture...)

Les locaux et équipements

De nombreux équipements sont à disposition sur le territoire, permettant d'organiser de nombreux projets d'activités :

- Les locaux de l'ALSH / Pôle enfance intercommunal
- Les équipements sportifs : city-stade, dojo, gymnase, stade, boulodrome, terrain de tennis... (répartis sur les quatre communes)
- Les salles municipales : salle des fêtes, salle des associations, garderies...
- Les écoles
- Les restaurants scolaires
- Les bibliothèques
- Le musée archéologique
- Les forêts et chemins de randonnée

Objectifs du Plan Mercredi

Les différents temps de l'enfant doivent être complémentaires durant toute la semaine. Il est donc important de pouvoir développer les liens et les échanges avec les différents partenaires éducatifs : les équipes enseignantes et les acteurs extérieurs au temps scolaire.

Cela permettra de mettre en place des actions ou des projets transversaux et complémentaires dans une idée de cohérence et de complémentarité éducative.

C'est dans cette optique que trois axes pédagogiques du PEDT ont été déterminés :

Axe 1 : La citoyenneté et le vivre ensemble -> Permettre à l'enfant d'appréhender sa future citoyenneté et favoriser le vivre ensemble

Axe 2 : L'épanouissement personnel -> Permettre à l'enfant de pratiquer des activités variées qui contribueront à son épanouissement personnel

Axe 3 : La réussite éducative -> Favoriser la réussite éducative

De ces volontés, plusieurs objectifs opérationnels ont pu être établis et développés dans le projet pédagogique de l'ALSH :

- Explorer l'environnement autour de l'ALSH
- Adapter le fonctionnement de la structure pour permettre à chaque enfant de vivre à son rythme
- Impliquer l'enfant dans l'organisation quotidienne de la journée
- Travailler la cohésion d'équipe pour réveiller la magie des grands jeux
- Laisser le choix à l'enfant dans la construction de sa journée

Le développement des liens et des échanges entre les acteurs éducatifs doit favoriser l'émergence de projets complémentaires et transversaux entre structures, respectant l'âge et le rythme des enfants. Le but est d'accompagner les enfants de manière plus cohérente dans leurs différents apprentissages et ainsi respecter leur rythme chronobiologique.

L'accès à diverses activités périscolaires doit permettre aux enfants de développer leur esprit de curiosité et de découverte.

Modalités de suivi et d'évaluation du projet

Afin d'apprécier la mise en place et le suivi du Plan Mercredi, le comité de pilotage se réunira une fois par an, en fin d'année scolaire. Cette réunion sera réalisée en même temps que l'évaluation du PEDT.

Afin de garantir un bilan complet du projet, plusieurs éléments sont prévus dans le bilan :

- Éléments quantitatifs : effectifs, fréquentation...
- Éléments qualitatifs : des enquêtes auprès des enfants, des parents, de l'équipe d'animation ainsi que des partenaires éducatifs extérieurs seront mises en place afin de mesurer la satisfaction. Ces enquêtes aborderont des thématiques comme l'intérêt des activités proposées, la cohérence des projets avec les autres structures éducatives, la communication...

ORGANISATION

Les mercredis

Depuis la réforme des rythmes éducatifs de 2013, l'accueil de loisirs du SIEPEA accueille les enfants le mercredi après-midi. Les enfants sont pris en charge dans les différentes écoles par l'équipe d'animation.

Les inscriptions se réalisent en ligne aux dates choisies par les familles.

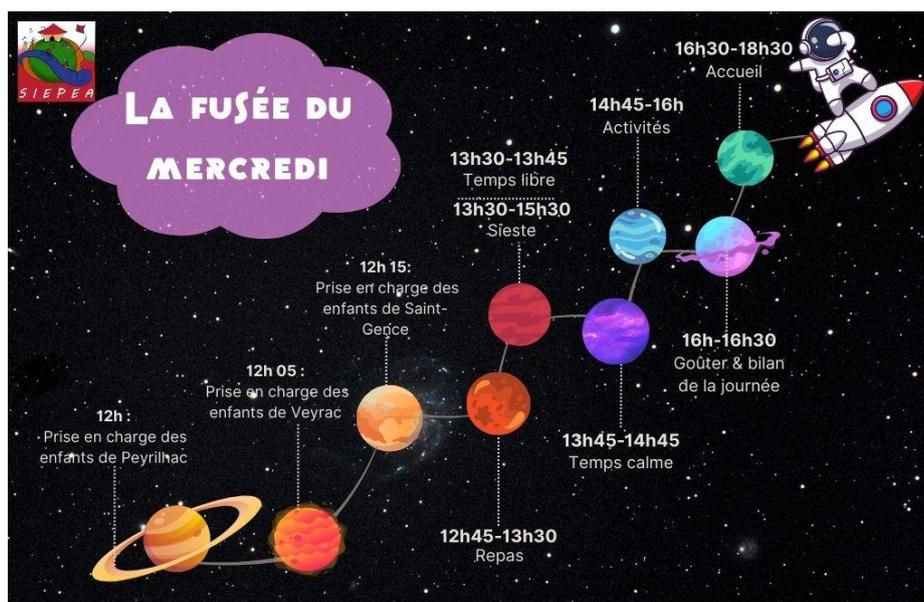
L'accueil de loisirs est un service payant avec une tarification modulée ainsi que des forfaits hebdomadaires (en période extrascolaire) et un tarif dégressif à partir du deuxième enfant.

- L'accueil de loisirs est composé de 3 groupes en fonction des classes afin de répondre au mieux à leurs besoins et leurs capacités :
 - « Les minions » : ce groupe représente les classes de maternels avec une capacité maximum de 40 enfants
 - « Les Dracaufeu » : représente les classes de CP et CE1
 - « Les Jedi » : représente les classes de CE2 et plus.

Ces deux derniers groupes ont une capacité maximum de 66 enfants.

Les mercredis après-midi, 77 enfants sont accueillis en moyenne (chiffre janvier-mai 2024).

- L'organisation actuelle des après-midis suit la journée-type suivante :



NB : cette demi-journée est amenée à être redéfinie en septembre 2024 lors de l'ouverture du pôle enfance intercommunal. Mais l'organisation sera sensiblement la même.

➤ Les activités proposées :

Un planning périodique, en lien avec le projet éducatif et pédagogique de la structure, est réfléchi avec l'équipe d'animation afin de proposer aux enfants des activités variées : activités manuelles, activités sportives, activités extérieures (bibliothèques, forêt...), activités de découvertes et artistiques.

Toutes les activités sont mises en place de manière à répondre aux besoins et aux capacités des enfants (par exemple, les activités manuelles sont proposées en petits groupes). Pour chaque groupe, au moins deux activités sont toujours proposées pour laisser le choix aux enfants de faire ce qui leur plaît.

Certains après-midis, des temps d'activités « libre choix des enfants » sont aussi proposés afin que ces derniers soient encore plus acteurs de leur journée. Des journées ou demi-journées thématiques sont aussi proposées en plus grand groupe (grand jeux, fêtes...).

Des activités de projets sont régulièrement présentées aux enfants. Ces projets permettent de développer des thématiques communes avec les écoles. Des activités complémentaires (et non similaires) sont ainsi réalisées pour tendre vers la cohérence éducative.

L'accueil de loisirs peut être enfin amené à organiser des sorties, planifier la venue d'intervenants ou encore mettre en place des séjours afin de compléter les différents objectifs.

L'ALSH périscolaire

En plus du mercredi après-midi, l'ALSH périscolaire comprend également les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Ces temps permettent à l'équipe d'animation, complétée par des intervenants, de proposer aux enfants des activités sur des thématiques diverses et variées. De plus, comme pour l'ALSH des mercredis, des projets communs peuvent être développés pour garantir notre objectif de complémentarité et de cohérence éducative. Pour les plus petits, un temps de sieste et repos est proposé.

Depuis septembre 2021, les TAP fonctionnent sous forme d'après-midis libérés. Ainsi, chaque école dispose d'un créneau de 2h15 ou 2h30 par semaine. Cette organisation permet à l'équipe d'animation de proposer des activités de qualité tout en prenant le temps et ainsi de respecter le rythme des enfants.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la répartition proposée par les communes pour les différentes écoles est la suivante :

École maternelle de Nieul					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00	École 8h45-11h45	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00
Après-midi	École 13h30-16h10	TAP	ALSH	École 13h30-16h10	École 13h30-16h10

École élémentaire de Nieul					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	École 9h00-12h15	École 9h00-12h15	École 9h00-12h00	École 9h00-12h15	École 9h00-12h15
Après-midi	École 13h45-16h30	TAP	ALSH	École 13h45-16h30	École 13h45-16h30

École primaire de Peyrilhac					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00
Après-midi	École 13h30-16h05	TAP	ALSH	École 13h30-16h05	École 13h30-16h05

École maternelle de Saint-Gence					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00	École 8h45-12h15	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00
Après-midi	École 13h30-16h00	École 13h30-16h00	ALSH	École 13h30-16h00	TAP

École élémentaire de Saint-Gence					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00	École 8h45-12h15	École 8h45-12h00	École 8h45-12h00
Après-midi	École 13h30-16h00	École 13h30-16h00	ALSH	École 13h30-16h00	TAP

École primaire de Veyrac					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	École 8h45-12h10	École 8h45-12h10	École 8h45-12h05	École 8h45-12h10	École 8h45-12h10
Après-midi	École 13h40-16h00	École 13h40-16h00	ALSH	TAP	École 13h40-16h00

Pour la suite, il est prévu une rotation des après-midis libérés pour que chaque école connaisse un après-midi de TAP différent.

Grâce à ce fonctionnement, les TAP enregistrent un taux de fréquentation de 95 % en moyenne.

L'ALSH du SIEPEA ne gère pas le fonctionnement des garderies.

À la suite des TAP, l'équipe d'animation organise le départ des enfants soit vers les familles qui viennent les récupérer, soit vers les transports scolaires, soit vers les garderies municipales.

Les inscriptions sont à réaliser par période sous forme de choix pour les enfants.

Elles sont à faire en ligne.

Les TAP sont gratuits.

Les activités

Afin de répondre aux objectifs du Plan Mercredi, l'équipe d'animation a été conviée à une réunion pour réfléchir collectivement aux activités à proposer.

Quels sont nos objectifs ? Nos moyens ? Leurs envies ?

Ces questions ont toutes été travaillées et 3 parcours d'activités ont pu voir le jour.

Parcours n° 1 : Découverte des activités culturelles et artistiques		
<u>Tranche d'âges :</u> toutes	<u>Durée :</u> 2024-2027	<u>Nombre de participants :</u> 90 enfants en moyenne
<u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none">- Découvrir la richesse culturelle sur notre territoire- Observer les différentes formes d'art- Initier les enfants au plaisir de la lecture		
<u>Activités proposées :</u> <ul style="list-style-type: none">- Participation au concours Jeune du Festival de la BD- Réalisation de différentes activités autour des arts : arts visuels, arts de l'espace, arts du son et du spectacle vivant.- Sortie à la bibliothèque une fois par période pour chaque groupe- Activités de découvertes autour de l'archéologie- Grands jeux sur différents lieux du territoire- Venue d'un auteur pour un projet autour de la littérature- Participation au festival ImagiNieul		
<u>Réalisation finale :</u> Exposition lors d'un moment convivial avec les parents	<u>Moyens – Partenaires extérieurs :</u> <ul style="list-style-type: none">- Musée archéologique Lémovice Guy Lintz de Saint-Gence- Bibliothèques de Saint-Gence et de Nieul- Intervenants professionnels dans les différentes formes d'art- Association « Faites des livres »- Compagnie Illusia	

Parcours n° 2 : Citoyenneté		
<u>Tranche d'âges</u> :	<u>Durée</u> :	<u>Nombre de participants</u> :
toutes	2024-2027	90 enfants en moyenne
<u>Objectifs</u> :		
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les enfants sur le handicap et la différence - Développer l'esprit d'ouverture - Créer du lien avec différents publics (personnes âgées, public en situation de handicap, enfants d'accueil de loisirs différents...) - Aider l'enfant dans sa construction en tant que citoyen de demain 		
<u>Activités proposées</u> :		
<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la journée « Uniday » sur les droits de l'enfant - Correspondance et rencontre avec les résidents de la maison de retraite de Nieul - Jeux et activités sur les notions de respect et autour du handicap - Activités éco-citoyennes - Participation à la grande lessive - Partenariat / correspondance avec une école du Togo - Rencontres inter-centres 		
<u>Réalisation finale</u> :	<u>Moyens – Partenaires extérieurs</u> :	
Rencontre intergénérationnelle un après-midi	<ul style="list-style-type: none"> - Maison de retraite de Nieul - Le Foyer de Vie de Delta Plus à Rilhac-Rancon - Agents communaux des services techniques - Association NOUKOU - ALSH du territoire 	

Parcours n° 3 : Bien dans mon corps et dans ma tête !		
<u>Tranche d'âges</u> :	<u>Durée</u> :	<u>Nombre de participants</u> :
toutes	2024-2027	90 enfants en moyenne
<u>Objectifs</u> :		
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants de se sentir bien dans leur corps et dans leur tête - Sensibiliser à l'équilibre alimentaire et au bien manger - Sensibiliser aux vertus du sport - Initier au bienfait des animaux sur les humains 		
<u>Activités proposées</u> :		
<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec l'association de basket de Saint-Gence pour participer aux entraînements de basket le mercredi après-midi - Intervention d'une animatrice PRoDAS pour développer les compétences psychosociales et s'exercer à la gestion des émotions - Activités permettant le bien-être (massage, relaxation, art thérapie...) - Ateliers cuisine - Activités en liens avec les animaux 		
<u>Réalisation finale</u> :	<u>Moyens – Partenaires extérieurs</u> :	
Après-midi « bien-être » ouverte aux parents	<ul style="list-style-type: none"> - Association basket-ball Saint-Gence - Animatrice PRoDAS - Intervention d'une diététicienne - Positivdog87 	

SIGNATURE ET LABELLISATION

« PLAN MERCREDI »

Le plan mercredi est complété par une charte qualité à respecter, afin de garantir un cadre éducatif de qualité et l'accès aux activités au plus grand nombre d'enfants et familles.

Cette charte, élaborée par le Ministère de l'Éducation Nationale, s'articule autour de 4 grands principes :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- Accueil de tous les publics (enfants et familles)
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de qualité

Afin de remplir les conditions, l'ALSH s'engage à :

- Respecter la charte Plan Mercredi
- Mettre en place un projet éducatif du territoire (PEDT) intégrant les mercredis
- Constituer une équipe d'animation diplômée (BAFA, CAP petite enfance ou équivalence) pour l'accueil de loisirs périscolaire, déclaré auprès du SDJES.

La signature de la convention permettant la labellisation Plan Mercredi sera « un gage de qualité éducative des activités proposées et du savoir-faire des équipes éducatives » auprès des familles.

« Il faut tout un village pour élever un enfant. »

Proverbe Africain